

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 27 juin 2024.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Deux hommages, ce soir dans mes communications

Madame Corinne Reymond Brandt

Le premier à Madame Corinne Reymond Brandt, ancienne Commandante de l'ORPCi Lausanne-Est pour les Communes de Belmont, Paudex et Pully et qui nous a quittés le 10 juin dernier. Mme Reymond Brandt a dirigé l'ORPCi Lausanne-Est jusqu'en 2018 – date de la régionalisation et la création de l'Association intercommunale ORPCi Lavaux-Oron – organisation dont elle a assuré toute la gestion de mise en place structurelle, d'analyse et de développement des processus durant 2 ans. En 2021, elle est nommée Commandante au grade de lieutenant-colonel de l'ORPCi de l'Ouest Lausannois, dont elle était retraitée depuis peu.

« Serai-je la bonne personne à la bonne place ? Je m'engage à l'être de toutes mes forces. Ce qui me passionne, c'est cette rencontre avec l'autre, le milicien, c'est le former pour secourir ». Ces mots, elle les prononce en juin 2014, lorsqu'elle succède à Jean-François Delessert, alors commandant de l'organisation Lausanne-Est, lors de la cérémonie de prise de Commandement. Sans nul doute, ces mots d'introduction reflétaient son engagement, sa personnalité forte, et surtout sa différence : imaginez, première femme commandante du Canton de Vaud ! Par ailleurs, elle avait été nommée en 2010, Remplaçante du Commandant Delessert, ce qui était déjà également une première en Suisse romande !

Durant toutes ces années au sein de l'ORPCi vaudoise, elle a permis à chacun de connaître sa place et ses responsabilités. Elle a surtout et également privilégié la qualité de la relation humaine et a su trouver les bons compromis lorsque cela était nécessaire.

Nous garderons de Corinne le souvenir d'une personne intègre, chaleureuse et solaire, d'une grande gentillesse. Son professionnalisme et son engagement sans faille au service de la Protection civile vaudoise, plus particulièrement au sein de l'ORPCi Lausanne-Est ont été précieux, emprunts d'élégance et d'un savoir-être qui la caractérisaient et appréciés de toutes et tous.

Monsieur Eric Tappy

C'est une figure emblématique de Belmont qui nous a quittés le 11 juin dernier.

Ténor de renommée internationale, né à Lausanne en 1931, Eric Tappy exerce d'abord le métier d'instituteur au collège de Vich au début des années 1950, avant d'étudier le chant au Conservatoire de Genève, puis se perfectionne au Mozarteum de Salzbourg, ainsi qu'à Hilversum aux Pays-Bas.

C'est en 1968 qu'Éric Tappy et sa famille s'installent à Belmont-sur-Lausanne, au chemin de la Mouette, dans une maison construite par un autre musicien : Hans Haug, ancien directeur de l'Orchestre de la Radio suisse romande.

M. Tappy, fut un des plus grands ténors mozartiens de sa génération, étendant son répertoire à la création, à l'opéra français aussi, où sa diction limpide et claire ont fait merveille.

En 1981, au firmament de son art, il décide d'arrêter sa carrière de soliste pour se consacrer à l'enseignement du chant dans le cadre de l'atelier d'interprétation vocale et dramatique de l'opéra de Lyon (dont il est le créateur), puis sous les auspices de la Haute École de musique de Genève de 1984 à 1993. « Un désir profond, dira-t-il de se tourner vers autre chose avant d'être usé ».

Un hommage sera rendu à Eric Tappy et à son épouse Denise décédée en mai 2023, le mardi 2 juillet 2024 à 14h30 à l'église de Lutry.

Régime de zone 30 Burenoz-Chaffeises

Pour faire suite aux nombreuses interrogations reçues de la part des usagères et usagers des Routes Burenoz et Chaffeises et de l'application des règles en matière de régime de la zone 30, il est important de rappeler que dans une zone 30, le piéton n'est pas prioritaire. Toutefois, il peut traverser où il veut, avec toute la prudence et le bon sens nécessaire. Par ailleurs, la priorité de droite ne s'applique pas aux sorties de chemins privés. Cependant, lorsqu'elle peut s'appliquer, il faut bien évidemment tenir compte des exceptions possibles signalées par une perte de priorité ou un stop.

Comme il a déjà été évoqué dans une précédente communication, la totalité du tronçon ; Route des Chaffeises, Route du Burenoz et jusqu'à la jonction de la route des Monts-de-Lavaux ; reste sous le régime de zone en travaux jusqu'à la pose du revêtement final. De ce fait, des contraintes demeurent présentes, notamment les chanfreins, et nécessitent une adaptation des conditions de circulation.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Pas de communication.

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Routes du Burenaz et des Chaffeises

Les travaux de pose du revêtement définitif sont programmés pour le week-end du 20 et du 21 juillet, avec la date de réserve du 27 et 28 juillet en cas de mauvais temps. Le trafic de bus de la ligne 49 sera supprimé le week-end concerné.

Les dispositions suivantes seront prises.

La transit entre la route des Monts de Lavaux et Rochettaz sera impossible vendredi 19 juillet 2024 dès 20h00.

La 1ère étape réalisée le samedi 20 juillet de 06h00 à 20h00 concerne le tronçon de Rochettaz au Chemin du Stand.

La seconde étape sera réalisée le dimanche 21 juillet de 06h00 à 20h00 et concerne le tronçon Chemin du Stand à la Route des Monts de Lavaux.

Le détail des possibilités de parcage sera communiqué aux riverain·e·s concerné·e·s.

Solidarit'eau suisse

La Commune de Belmont a rejoint l'initiative nationale « solidarit'eau suisse » destinée à soutenir des projets d'adduction d'eau dans les pays en développement.

A Nouakchott, capitale de la Mauritanie, moins d'un tiers de la population est raccordée au réseau d'eau potable. Un partenariat solidaire a été mis en place en 2009 entre une centaine de communes suisses et la région de Nouakchott pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées.

Grâce à une contribution d'un centime par mètre cube d'eau vendu et à des partenariats ciblés Nord-Sud, Belmont-sur-Lausanne contribue à l'effort international de solidarité en faveur de l'accès à l'eau potable pour des millions de femmes, d'hommes et d'enfants défavorisés dans le monde.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Municipal

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable

La fiche 2.1 du Plan Energie et Climat Communal (PECC) prévoit la mise en place de mécanismes financiers, visant à assurer l'alimentation pérenne d'un fonds qui permettra de financer les différentes actions du PECC, dont les nouvelles subventions communales envisagées pour soutenir les actions citoyennes liées à l'énergie et au climat.

Votre Municipalité travaille sur la réalisation de cette fiche depuis plusieurs mois car, en effet, la mise en place de tels mécanismes n'est pas chose aisée.

Les sources de financement envisagées pour l'alimentation de ce fonds sont :

- des taxes et indemnités spécifiques sur la consommation d'électricité, telles que déjà existantes aujourd'hui,
- des dividendes perçus sur des titres d'entreprises du domaine de l'énergie,
- une dotation du résultat, tel que cela a été fait lors des deux derniers exercices et tel que cela vous est encore proposé ce soir dans le préavis sur les comptes 2023.

A noter cependant que cette dernière source de financement ne sera plus possible une fois que nous aurons passé à MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé imposé par le Canton à l'ensemble des communes d'ici à 2027.

A ce jour, le fonds durabilité a été alimenté à hauteur d'environ CHF 290'000.- et le préavis 09/2024 sur les comptes 2023 vous proposera ce soir d'y rajouter CHF 200'000.-.

Comme le fonds sera dorénavant également alimenté par des taxes, un règlement communal doit être établi et validé par le Département de la Jeunesse, de l'Environnement et de la Sécurité (DJES).

De nombreux allers et retours avec la DJES nous ont finalement permis d'aboutir il y a quelques jours à une proposition de règlement acceptable pour l'ensemble des parties.

Nous pourrions donc vous présenter lors de votre prochain conseil communal un préavis sur le sujet, accompagné du règlement communal, de la directive d'application de ce règlement et d'un programme ambitieux de nouvelles subventions, faisant suite à l'engagement que nous avons pris l'année dernière dans le cadre du PECC.

Cette mise en œuvre répond également aux engagements pris dans notre programme de législature et aux attentes de la Commission des finances sur un retour partiel de nos bénéfices à la population.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Municipal

M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Pas de communication.